les vendredi 29 courant, à midi. Elles seront loin de rendre les mêmes services que celles installées dans les écoles maternelles, et tout nous porte à croire que fort peu d'enfants seront appelés à en profiter d'une façon absolument gratuite.

Un drame au vitriol

Mardi soir, à la sortie de l'atelier de MM. Dillies frères et Catteau, boulevard de Reims un conducteur de machine nommé Charles Piron, 33 ans, demeurant rue de Rocroy, maison Lefebvre, a reçu sur la nuque, le contenu d'un pot de vitriol, jeté par une nommée Catherine Braskamq, 22 ans, doubleuse, demeurant cour Bonte-Platel, rue des Longues-Haies.

Charles Piront a des brûlures assez graves au cou et sur différentes parties du corps.

Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, il a pu regagner son domicile.

Catherine Braskamq est mariée à un sieur Edouard Landers, demeurant rue de Mouveaux, chez M. Emile Carrette. Il y a quelque temps Charles Piront qui est également *marié et père de cinq enfants* s'est, paraît-il, vanté dans un estaminet l'avoir eu des relations avec la femme Landers.

Le mari ayant appris les propos tenus par Piront sur sa femme, a quitté cette dernière.

Catherine Braskamq, pour se venger, a alors commis l'acte que nous venons de relater.

Charles Piront a déposé plainte mardi, à *8 heures du soir, et la vitrioleuse a été arrêtée* quelques instants après par des agents de sûreté.

L'enquête est faite par M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement.

Arrestation d'un incendiaire

M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement a procédé, hier matin, à l'arrestation d'un apprêteur nommé Emile Joseph Châtelain, 17 ans, demeurant rue Bernard, cour Bernard, 17, inculpé de tentatives réitérées d'incendie volontaire du cabinet d'aisance de la cour Bernard.

Arrestation d'anarchiste

Nous avons relaté dans notre numéro d'hier matin l'arrestation de l'anarchiste Vercruysse ainsi que deux de ses camarades.

Conduits hier matin au bureau de police du 4e arrondissement les compagnons de Vercruysse ont déclaré se nommer Gustave Bogard, 31 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de la Trompette et son frère Arthur Bogard, 41 ans, demeurant rue Marquisat, 19.

Arrestation d'un expulsé

Les agents Berte et Réville ont arrêté avant-hier soir rue Daubenton, un sieur Frédéric Demeyer, 59 ans, né à Ruyen (Belgique) et expulsé de France.

Lors de son arrestation, Demeye, qui était ivre, était porteur de bottines neuves, qu'il cherchait à vendre, et d'une lime. Dans la matinée, il avait engagé au Mont-de-Piété une montre en argent à remontoir portant le n° 25526 pour la somme de 7 fr.

Coups de Couteau

Lundi soir à la sortie de l'estaminet Debruyne, rue de Bouvines une discussion est survenue entre les frères Vangeyte, Alphonse, âgé de 32 ans, François 28 ans, tous deux demeurant rue de Tunis, cour Demisée, Charles Wicart, charretier demeurant rue Monge et Alfred Bans, rue de Bouvines.

Au cours de la querelle, Wicart a reçu plusieurs coups de couteau qui l'ont blessé assez grièvement à la tête, à la main droite et sur le corps. Bans a également reçu des coups.

Tous deux ont déposé plainte devant M. Broigne, commissaire du 2e arrondissement.

Menus faits

Mardi, vers 8 heures du soir, une voiture attelée d'un cheval appartenant à M. Charles Decornet, marchand de beurre, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 163, descendait la rue des Longues-Haies, au triple galop, quand M. Catteau David se jeta à la tête du cheval, qu'il parvint à maintenir.

Pendant une courte absence qu'avait faite le propriétaire le cheval s'était emballé.

— Un procès-verbal a été dressé à la *charge d'un sieur Florent Dewilde, 21 ans*, né à Comines (Belgique) pour ivresse et chant nocturne.

Dewilde se trouvait ivre mardi soir rue de la Gare et chantait « Vive la sociale ».

— Mardi vers 9 heures 1/4 du soir J.-B. Dedrick 28 ans, tisserand, demeurant rue des Longues-Haies se trouvait ivre dans la dite rue et avait le visage ensanglanté.

Comme il injuriait la police, deux agents l'ont conduit au dépôt du 3e arrondissement où il a été écroué.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 21 mars, la société *Les Vrais Amis*, dont le siège est établi boulevard de Belfort, est autorisée à se constituer légalement.

Société de géographie

Samedi prochain 30 mars à 8 h. 1/2 du soir, conférence sur le « Tonkin en 1895, avec de nombreuses projections, par M. Alfred Levasseure, délégué de l'Annam-Tonkin au conseil supérieur des colonies et directeur-rédacteur en chef de l'*Indépendance Tonkinoise d'Hanoï*.

Combats de coqs

Jeudi 11 avril, 3/5 mort pour 100 francs, paires de plaisir à 10 francs, au «Maréchal de Coyghem» Grand'Rue 111, chez M. Henri Delbecke, contre M. Félix Dhyégère, de Courtrai.

Tous poulets non déquerellés.

Mise au parc à 4 heures 1/2.

Vidanges inodores. — La direction prie sa clientèle de vouloir bien remettre ses commandes chez M. Vandamme, Grande-Rue, n° 41 bis (Coin de la rue Pauvrée).

28auiav.

Photographie artistique Victor HERMANT

165, GRANDE RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 59 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

UN DÉRAILLEMENT

Le train de marchandises n° 8731, qui part de Lille à 6 h. 58, arrivait hier soir au passage à niveau de la Tossée, à 50 mètres environ de l'endroit *où se produisit* il y a quelques jours le tamponnement dont nous avons parlé, lorsque ses quatre wagons de queue, chargés de charbon, déraillèrent.

La voie obstruée par les débris des voitures qui se brisèrent en se renversant et par l'éparpillement du charbon, ne permit plus le passage d'aucun train.

On dut faire un service de transbordement par les voies de la gare annexe de Roubaix-Tourcoing mais c'est seulement à dix heures que la circulation fut rétablie, si bien que les voyageurs partis de Lille à sept heures ne sont arrivés à Tourcoing qu'à neuf heures et demie et que ceux partis de Tourcoing à sept heures quinze ne sont entrés en gare de Lille qu'à dix heures trois.

Une équipe d'ouvriers sous les ordres de M. Semal, inspecteur; de MM. Wacheul, chef de gare de Roubaix et Spimart, chef de *gare de Tourcoing travaillent au déblaiement* de la voie qui ne sera achevé que jeudi matin.

DÉTOURNEMENT DE MINEURE

et graves violences

Les époux Bataille, demeurant rue de la Croix-Blanche, ont une fille âgée d'une quinzaine d'années, qui s'était jusqu'en ces derniers temps, toujours bien conduite.

Il y a quatre mois, cette jeune fille fit la connaissance d'un nommé Louis Penez, 21 *ans, qui la détourna de cette voie, et il arrivait* souvent qu'elle quittait la maison paternelle pour suivre son amant.

En rentrant un jour de la semaine dernière, après une nouvelle escapade, elle avait promis à ses parents qui l'admonestaient comme elle le méritait, d'être sage à l'avenir, mais cette promesse fut malheureusement de courte durée.

Lundi dernier, comme elle était sortie, sa mère ne la voyant pas rentrer le soir, se mit à sa recherche, et la trouva place Thiers, en compagnie de Louis Penez.

Mme Bataille, invita alors sa fille à la suivre, lui rappelant sa promesse de la semaine précédente, mais cela n'eut pas le don de plaire à Penez, qui se jeta sur elle, la terrassa et lui porta de nombreux coups *de pied* et de poing.

Des passants indignés de cette scène de sauvagerie s'interposèrent, ce qui mit en fuite Penez, que la jeune fille suivit bientôt.

Mme Bataille, ayant déposé une plainte entre les mains de M. Lenoble, commissaire de police du 1er arrondissement, ce magistrat fit procéder à l'arrestation de Penez, qui sera transféré à Lille ce matin, à la disposition du parquet, pour détournement de mineure et coups.

Accidents

Hier matin, M. Carlos Dujardin, 46 ans, tisserand chez MM. Honoré frères, rue de la Latte, en descendant de son métier Jacquard est tombé si malheureusement qu'il s'est fait une entorse au pied droit.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, il a été reconduit en voiture à son domicile, rue Nollet prolongée. L'incapacité sera d'une quinzaine de jours.

Presque à la même heure, un autre accident malheureusement plus grave s'est produit dans le même établissement.

Un jeune ouvrier tireur de cordes, du nom de Henri Hellebaut, 14 ans, a eu l'index de la main droite coupé par une verge de tapis.

Il a reçu les soins de M. le docteur Bernard, qui a déclaré que l'incapacité de travail serait d'un mois environ.

Arrestation sur mandat d'arrêt

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le Procureur de la République, la police de sûreté a arrêté mardi soir au café Masse, rue du Bocquet, le nommé Jules-Joseph Lengrand, se disant sellier et marchand de cuir à Bauvin (Nord).

Voici les motifs qui ont amené son arrestation : Cet individu s'était fait expédier pour le compte de son frère Charles, marchand de cuir et sellier à *Annœullin, et qui jouit d'un bon crédit*, des marchandises d'une certaine valeur, qu'il avait ensuite revendues à vil prix.

Ces marchandises avaient été livrées par MM. Lefebvre frères et M. De Tayrac, marchands de cuir à Lille, qui adressèrent leur note de livraison à M. Charles Lengrand qui leur répondit n'avoir rien commandé ni rien reçu.

Les deux négociants adressèrent alors une plainte au parquet qui ordonna des recherches; cet individu qui a passé quelques jours dans des maisons mal famées de Lille est venu s'échouer à Tourcoing, où il a été arrêté dans les circonstances que nous relatons plus haut.

L'affaire d'un soi-disant déserteur

Nous avons parlé hier de l'odyssée d'un garçon boulanger, M. Eugène Decan, arrêté il y a six à sept semaines par la gendarmerie de Tourcoing, comme déserteur du 21e dragons.

Il nous a été dit que Decan, dont le signalement répond à celui d'un homonyme, réellement déserteur, ne serait pas défendu d'être l'objet d'une erreur.

A la question s'il avait servi au 21e dragon, il répondit : non au 22e.

Il se déclara fils de un tel et une telle, *comme le vrai Decan déserteur. C'est du* moins ce qui a été consigné au procès-verbal.

En tous cas, il n'a jamais servi, il a été réformé.

On ne s'explique pas qu'il ait fallu 45 jours pour reconnaître l'erreur commise.

Sauvage agression

Lundi, vers midi et demi, M. Léopold Secret, marchand d'étoffes, demeurant à Roubaix, rue Casimir Périer, 27, était entré chez un client de la rue des Cinq-Voies, pour opérer une livraison, quand à sa sortie, il aperçut sur sa voiture, un individu frappant à tour de bras sur son cheval avec un mètre en bois servant à mesurer les étoffes.

M. Secret interpella cet *individu, mais pour* toute réponse, celui-ci s'empara d'un autre mètre, qu'il brisa sur la jambe gauche de M. Secret, qui était monté sur sa voiture pour le faire descendre, après quoi, il prit la fuite.

M. Secret ayant trouvé l'agent Laverze rue Neuve-de-Roubaix, lui raconta ce qui venait de se passer et ce dernier se mit aussitôt à la recherche de cet individu, qu'il aperçut près du sapin-vert et qu'il reconnut pour être le nommé Camille Egleert, 25 ans, aide-maçon, sans domicile.

L'agent se mit à sa poursuite jusqu'au pont du Beau-Chêne, sur le territoire de Wattrelos, où il le perdit de vue.

Cet individu, qui est très mal noté, était accompagné d'une vingtaine d'autres, tous rôdeurs de frontière. Il menaça l'agent, si toutefois il approchait de lui faire son affaire et non content de cela, aggrava encore son cas en commettant un outrage public à la pudeur.

Tentative de vol

L'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont *pénétré par escalade dans l'école des frères*, rue Winoc Chocqueel.

On a fouillé les pupitres des classes, mais il n'y avait rien à prendre.

Le ou les malfaiteurs se sont retirés en emportant un trousseau de clefs.

Menus faits

Avant-hier *soir, vers onze heures*, un individu s'est présenté au poste de police pour solliciter un billet de logement, mais comme il était en état d'ivresse et n'étant porteur d'aucun papier, le brigadier de service accéda à sa demande en le faisant coucher au violon. C'est un nommé Armand François-Désiré, né à Ypres (Belgique), le 14 février 1851, tisserand et sans domicile fixe.

— Les nommés G... Edouard, 60 ans, journalier, sans domicile fixe, trouvé hier soir, rue Nationale, par le brigadier Leplat, couché sur la voie publique et en état d'ivresse et D... Jules, rattacheur, demeurant rue de Lorraine, pour le même délit ont été amenés au poste où ils ont pu cuver leur vin tout à leur aise.

Ils iront répondre pour ce motif devant M. le juge de paix à la prochaine audience du tribunal de simple police.

Fête au Lycée

Nous donnons plus loin le programme de la fête que les élèves du Lycée offrent à leurs parents et aux autorités, aujourd'hui jeudi, à 4 heures. Nul doute qu'elle n'obtienne un plein succès.

La cavalcade de Bienfaisance

M. Charles Wattine, président d'honneur des mandolinistes et président du Comité organisateur de la cavalcade de bienfaisance de lundi, a adressé la lettre suivante à M. Emile Frère, président de la société de gymnastique l'Union Tourquennoise.

Mon cher Monsieur,

Je tiens à adresser *personnellement mes premiers* remerciements à votre société l'« Union Tourquennoise ». C'est à son généreux concours que la cavalcade de lundi doit la plus belle partie de son succès.

A vous mon cher ami, et à votre dévoué moniteur chef, Monsieur Delannoy, en particulier, reviennent la bonne organisation de vos groupes et l'excellente tenue de vos sociétaires.

L'« Union Tourquennoise » qu'on rencontre *dans toutes les fêtes charitables*, s'est attiré hier l'admiration générale et je suis l'écho du public en vous disant encore : Bravo et merci !

Le Président du Comité,
Charles WATTINNE.

Cette autre a été adressée à MM. les présidents des autres sociétés ayant participé à la fête:

Mon cher Monsieur,

C'est grâce à votre généreux concours que la cavalcade de lundi a obtenu le magnifique succès que vous savez et je suis trop heureux de ce résultat pour tarder davantage à vous envoyer mes remerciements.

En pareilles circonstances, les gens de cœur savent se dévouer et à Tourcoing ils sont nombreux! Je voudrais savoir mieux vous exprimer ma reconnaissance, mais je ne pourrais en tous cas le faire comme vous le méritez. Vous ne verrez donc dans *cette lettre que la faible* expression de ma meilleure et dévouée sympathie.

Le président,
Charles WATTINE.

Enfin le comité nous prie de remercier de nouveau tous ceux qui ont contribué au succès de cette bonne œuvre d'une manière quelconque.

Merci aussi aux *généreux souscripteurs* qui ont permis de faire les frais d'organisation, et par conséquent de verser la recette brute à l'œuvre du Prêt du linge.

Quant à nous, nous devons féliciter le comité organisateur de son dévouement et de la réussite qui a couronné ses efforts.

Merci donc à tous, au président, M. Wattine au vice-président, M. Frère ; au secrétaire, M. Pollet, et à tous leurs collaborateurs.

Honneur et merci aux mandolinistes pour la généreuse initiative qu'ils ont prise.

WASQUEHAL

Vol

Dans la nuit de lundi à mardi des malfaiteurs *restés inconnus ont pénétré chez les époux* Vanvorde Joseph, au hameau de l'Allumette et ont enlevé deux poules et un coq de très grande valeur.

A la suite de ce vol hier matin vers 5 heures 1/2, un individu suspect, redouté de tout le monde par ses vols, se présentait chez le sieur Huart, cabaretier, et lui offrit en vente un magnifique coq gris que ce dernier ne voulut pas acheter.

Le coq offert en vente, serait bien celui volé au sieur Vanvorde, c'est ce que l'enquête que poursuit la gendarmerie nous apprendra.

UNE DRAMATIQUE AFFAIRE

à Bondues

Audacieux exploits de malfaiteurs

Une affaire des plus dramatiques s'est déroulée mardi entre dix et onze heures du soir au hameau du Jambon, à Bondues.

Fauvre habitation

En prenant le pavé du Jambon, qui bifurque de la route départementale de Lille à Tourcoing à demi-chemin de Mouveaux, on aboutit à la route nationale de Lille à Menin, au hameau du Jambon, commune de Bondues.

En bordure de ce pavé, et à 40 mètres environ de son extrémité, se trouve sur la gauche, une petite ferme de très modeste apparence. Cette ferme qui est la propriété de M. J. B. Galois, 64 ans, célibataire, est habitée par lui et sa vieille mère Victoire Lehoucq, âgée de 96 ans: il n'ont pas de domestique.

On pénètre dans la ferme par une porte principale qui fait face à une pâture bordée de grands arbres et qui s'étend jusqu'à la route. La porte donne accès dans la cour de la ferme. A gauche en entrant le corps de logis, à simple rez de chaussée, couvert en chaume, et dont les murs sont en paillotis, *le tout dans un grand état de vétusté.*

Une porte mal jointe donne accès dans une première pièce, la place commune, puis à l'enfilade quatre autres pièces dont le sol très inégal, est constitué de terre battue. L'aspect général de cette demeure est affreusement misérable.

Dans la seconde pièce se trouve le lit occupé par la nonagénaire, puis vient une autre pièce où il y a pour tout ameublement une mauvaise table de bois blanc et quelques objets insignifiants. On accède alors dans la chambre à coucher du fils Galois, qui prend jour par deux petits châssis sur la cour.

La pièce qui vient ensuite est une sorte de débarrassoir qui se trouve juste au-dessus d'une cave, actuellement demi-pleine d'eau.

Il était nécessaire de faire cette rapide description des lieux pour rendre plus clair le récit qu'on va lire.

Vers 10 heures du soir, un individu âgé d'environ 30 ans, de taille moyenne, cheveux et moustache noirs, portant un veston de couleur foncée, entre à l'estaminet « Au bon coin » tenu par M. Mulier.

Mme Mulier et sa jeune fille étaient seules, attendant M. Mulier père. L'homme commande une chope et se tint droit. La cabaretière l'invita à s'asseoir, mais, il n'en fit rien, et sortit presqu'aussitôt, non sans avoir jeté un regard scrutateur dans le fond du cabaret. Peu après son départ le chien aboya fortement.

Les dames Mulier montèrent à leur chambre et de là aperçurent une lumière promenée aux abord de la ferme Galois. Elles n'y prirent garde, pensant que le fermier s'était levé pour aller voir sa vache qui est sur le point de vêler, et elles redescendirent dans le cabaret, où venait d'entrer M. J.-B. Crépel, 34 ans, menuisier et cabaretier à l'Epée-Royale.

Au secours

Vers onze heures moins quelques minutes, on perçut des cris : *à l'assassin* poussés sur un ton plaintif.

M. Crépel sortit et remonta le pavé dans la direction de la ferme Galois, Il se trouva bientôt en présence d'un homme en chemise, la figure ensanglantée, qui n'était autre que le fermier Galois, lequel raconta avec frayeur que des voleurs s'étaient introduits dans la ferme, avaient failli le tuer ainsi que sa vieille mère et avaient pris son argent dont il avait dû leur indiquer la cachette sous menaces de mort.

M. Crepel rentra dans la ferme avec Galois dont il lava le visage. Le fermier portait de nombreuses contusions sur le corps et au dessous de l'arcade sourcilière gauche une plaie assez superficielle, mais qui avait donné lieu à un fort épanchement sangain.

La bourse ou la vie

Vers 10 heures 1/2 il entendit un bruit qui le décida à se lever et qu'il attribua à sa vieille mère qu'il est obligé d'aider lorsqu'il lui faut se lever la nuit.

Arrivé sur le seuil de la chambre de sa mère, il se trouva en présence de deux individus qui, avant qu'il ait eu le temps de se remettre de sa stupeur, l'assaillirent à coups de poings et l'étourdirent à demi. M. Galois battit en retraite vers sa chambre poursuivi par les malfaiteurs qui le terrassèrent et *l'ayant réduit à l'impuissance le jetèrent sur* son lit et lui passèrent un drap sur le corps.

Ils lui demandèrent alors où se trouvait *son argent*, le menaçant s'il ne parlait pas, et l'assurant au contraire qu'il ne lui ferait aucun mal en révélant sa cachette.

M. Galois à demi mort de peur indiqua alors, un gros sommier de la charpente. A la jointure de la mortaise d'une gîte, il déclara qu'il y avait 10 fr.; l'un des voleurs y regarda et trouva trois pièces de 5 fr., ce qui l'amena à faire cette rectification : « C'est 15 fr. qu'il y a et pas 10. »

Les vêtements du fermier furent fouillés, ils y prirent une autre somme de 15 fr., enfin ils arrachèrent encore au malheureux l'aveu qu'une bourse contenant 50 fr. se trouvait *dans la chambre de sa mère, également dans* une mortaise de sommier.

Puis, pour finir ils lui demandèrent s'il possédait un fusil.

« Oui, dit Galois, mais c'est un vieux qui n'est pas chargé », et il indiqua la place où se trouvait l'arme.

Après avoir passé par toutes les exigences des malfaiteurs, Galois fut précipité de son lit et poussé dans un coffre à effets de très grandes dimensions qui se trouve dans sa chambre; ils l'y enfermèrent et placèrent au dessus un tonneau à bière en vidange, un tiers de rondelle.

Pendant que le fermier était ainsi enfermé dans le coffre, les voleurs, retournèrent vers la vieille femme, restée dans son lit l'un deux lui mit la *main sur la bouche et lui demanda* avec insistance où se trouvait l'argent.

« Où est ton l'arzent disaient les deux hommes, avec un fort accent flamand, langue qu'ils parlaient du reste entre eux.

La nonagénaire répondit invariablement qu'elle n'avait pas d'argent et se lamentait sur le sort de son fils Jean-Baptiste qu'elle pensait avoir été tué.

Délivrance

Ce dernier était toujours enfermé dans son coffre et n'osant sans doute plus bouger.

Au bout d'un moment cependant il essaya de sortir en faisant une pesée avec ses épaules. Par bonheur les charnières du coffre étaient cassées et le couvercle se déplaça assez aisément. Galois se précipita vers le débarrassoir au-dessus de la cave. Il voulut enfoncer le mur de paillotis qui céda très facilement en effet mais la voute surmontant l'escalier, vieille maçonnerie de terre s'effondra aussi sous pieds et il fut précipité au bas de l'escalier.

Il se releva, remonta l'escalier et s'élança alors dans la cour en passant par une fenêtre *près de son lit. Il sortit ensuite dehors et* poussa alors les cris qui furent entendus de l'estaminet du *Bon Coin*.

Tout avait été mis sans dessus dessous dans la ferme. Un tiroir de table contenant des papiers est déposé à terre et son contenu éparpillé.

L'effraction

Pour pénétrer, les audacieux malfaiteurs avaient fait jouer le crochet reliant les volets d'une des fenêtres donnant sur le pavé. Ils enlevèrent ensuite les volets de leurs gonds et les portèrent sur le champ de l'autre côté du chemin, après quoi ils soulevèrent le chassis à guillotine et pénétrèrent à l'intérieur.

Objets retrouvés

Dans la chambre de Galois on a retrouvé abandonné par les malfaiteurs deux forts ciseaux de menuisier ou de charron, solidement emmanchés. Ces outils, qui ont environ quatre centimètres de largeur, portent les marques suivantes: l'un Goulaur et Cie, acier fondu, et comme marque de fabrique, deux coqs ; l'autre, Goldenberg, acier fondu, marque de fabrique, un œil. Les ciseaux ont le tranchant émoussé, et sur l'un on voit des traces d'un rouge brun, qui paraissent être des taches de sang, assez anciennes. Outre ces ciseaux on a également retrouvé dans la chambre une ceinture de cuir avec forte boucle acier, peut-être destinée à étrangler l'infortuné fermier si sa résistance avait été trop vive.

Enfin, à dix mètres de la maison on a trouvé un soulier brodequin garni de gros clous et bourré de paille. Ce soulier appartient évidemment à l'un des malfaiteurs qui ne l'aura plus retrouvé dans sa précipitation.

Hier matin un neveu de M. Galois a aussi retrouvé à 150 mètres, dans les champs derrière la ferme, le vieux fusil emporté par les misérables.

Les garde champêtres Marescaux et Lamarque furent informés et commencèrent une enquête. Les gendarmes prévenus, se transportèrent hier matin à Bondues.

Le parquet de Lille a été prévenu, mais à cinq heures il n'était pas encore descendu sur les lieux.

On n'a plus retrouvé la piste des malfaiteurs depuis qu'ils ont fait le coup.

La nonagénaire que nous avons vue et interrogée ne parait pas avoir éprouvé une frayeur aussi grande que celle de son fils.

Elle ne porte aucune blessure. Quant à celle reçue par le fermier, elle est insignifiante.

L'enquête se poursuit.

Les malfaiteurs sont sûrement des Belges et probablement des ouvriers de ferme.

Cette affaire a causé à Bondues une émotion considérable.

Halluin. — Quoique clérical et se disant conservateur M. le Maire d'Halluin professe en matière d'administration publique les opinions les plus subversives.

Il s'imagine tout simplement être maître absolu dans sa commune et y pouvoir rendre la justice à sa fantaisie.

Après avoir été informé par le percepteur qu'un employé de la mairie le sieur Léon Minet — tout confit comme lui en dévotion — s'était attribué les taxes auxquelles sont soumis les étrangers dont il recevait les déclarations, M. le maire exigea le remboursement des 530 francs détournés et crut que la responsabilité de son pieux ami se trouvait à couvert. La justice lui a fait savoir le contraire en chargeant M. Champion, commissaire de police d'ouvrir une enquête sur les agissements de Léon Minet. M. le Maire n'en dérage pas... oser s'occuper des indélicatesses d'une créature de Mossieu le Maire. Les *magistrats de la République ont vraiment* toutes les audaces.

VOLS A MONS-EN-BARŒUL

Les voleurs qui, depuis quelque temps ont pris Lille pour le théâtre de leurs exploits, ont opéré l'avant-dernière nuit à Mons-en-Barœul.

C'est le cabaret occupé par M. Impens, rue Saint-Luc, 16, qu'ils ont choisi pour y commettre leurs déprédations. Ils ont pratiqué des trous à l'aide d'un vilbrequin dans la porte d'entrée et sont parvenus par ce moyen à tirer les verrous et à ouvrir la serrure.

Après avoir fouillé tous les meubles du rez-de-chaussée, ils ont emporté une somme de 15 francs, une chaine en or et une broche estimées une centaine de francs. Comme cette visite nocturne les avait altérés les cambrioleurs ont pris un litre d'eau-de-vie qu'ils ont bu dans un jeu de boule situé en face de l'estaminet.

Ne trouvant pas leur butin suffisant, les malfaiteurs ont pénétré en usant des mêmes moyens chez M. Emile Daenens, épicier, rue *St-Luc, 9. Là ils ont dû se contenter d'enlever* des vêtements représentant une valeur de 50 francs, n'ayant pas trouvé, malgré leurs recherches, aucune somme d'argent. De même que chez M. Impens, les malandrins ont emporté une bouteille de vin qu'ils ont prise dans la cave et qu'on a retrouvée vide sur la rue.

LILLE

LA MANIFESTATION

des Ouvriers sans travail

La manifestation des ouvriers sans travail organisée par les Chambres syndicales, avait attiré hier sur le Boulevard des Ecoles, un assez grand nombre de curieux. Contrariée au début par une pluie fine et incessante, elle s'est cependant développée sans incidents et au milieu du plus grand calme.

Au boulevard des Ecoles

A deux heures, les parapluies sont déjà massés sur les trottoirs des boulevards Papin, Louis XIV et des Ecoles. Curieux et manifestants se pressent et devisent en attendant l'arrivée des délégués. On patauge consciencieusement dans la boue, on reçoit stoïquement les averses, mais la curiosité est la plus forte. Quelques craintifs, seuls, s'abritent dans les estaminets voisins.

ARRIVÉE DES DÉLÉGUÉS

Un remous se produit bientôt dans la foule qui se précipite sur le boulevard des Ecoles. Les délégués arrivent pour organiser la marche du cortège. Les citoyens Dupied, délégué de la Chambre syndicale de l'industrie textile et Poulet, délégué de la Métallurgie, prennent successivement la parole, pour recommander aux ouvriers d'observer le plus grand calme, pendant toute la durée de la manifestation, qui se terminera à l'Eldorado, où les délégués rendront compte de leur visite au maire et au préfet.

Des porteurs de pancartes vont se placer en tête; sur ces pancartes, on lit les inscriptions suivantes :

Le chômage, c'est la misère au foyer ouvrier, c'est la ruine du petit commerce.— Vivre en travaillant ! du pain pour nos enfants ! — Le chômage pousse au suicide, au vol et au crime. — La production, c'est la richesse du monde: les producteurs demandent à vivre. — Du travail ou du pain; droit à l'existence !

Nous apercevons sur le boulevard, les commissaires de police Queutier et Cordier, et une demi-douzaine d'agents de la sûreté.

DU BOULEVARD A LA MAIRIE

Le cortège s'ébranle; en tête marchent les pancartes, puis les délégués, derrière lesquels se pressent les ouvriers sans travail.

On peut évaluer à 2,500 le nombre des personnes présentes, en y comprenant les curieux pour plus d'une moitié.

Pas un cri n'est poussé, et le calme des manifestants les rend d'autant plus sympathiques à la foule. On marche rapidement vers la mairie, où les délégués sont attendus par M. le Maire de Lille

A l'Hôtel-de-Ville

Les délégués, au nombre d'une dizaine, après avoir décliné leurs noms, sont introduits dans le cabinet de M. le maire, qui les reçoit, ayant à sa gauche M. Basquin, adjoint, et à sa droite, M. Cramette, conseiller municipal.

C'est M. Dupied qui est chargé d'exposer les doléances des ouvriers sans travail. Voici à peu près en quels termes il s'est exprimé :

Discours de M. Dupied

Je vous remercie, M. le Maire, de l'accueil que vous faites aux délégués des ouvriers sans travail de Lille. Nous ne doutions pas que vous auriez écouté les doléances des ouvriers qui représentent les principales branches de l'industrie à Lille.

Nous venons insister auprès des pouvoirs publics et leur demander si l'heure n'est pas venue de s'occuper sérieusement des ouvriers qui chôment.

Il y a quelque temps, un conseiller municipal dont je ne me rappelle plus le nom, a proposé la création d'une caisse de chômage, et je me demande si la municipalité qui, de l'aveu d'un journal, a dit avoir deux millions en caisse, ne pouvait pas faire d'avantage qu'elle n'a fait pour les ouvriers sans travail.

Ne pourrait-on pas sur l'emprunt des 24 millions trouver de quoi employer des menuisiers et des maçons, commencer les travaux projetés pour la couverture du canal de la Basse-Deûle, car nous le répétons, M. le Maire ce n'est pas la charité que nous demandons, c'est du travail !

Réponse de M. le Maire

M. Géry Legrand, maire de Lille dit qu'il était absolument certain du calme des manifestants venant se présenter devant une administration républicaine.

Parmi les *desiderata* que vous avez formulés, ajoute M. le maire, il en est qui intéressent le Parlement, surtout la question de la caisse de chômage.

Pour résoudre cette question, il faudra que l'ouvrier et le patron apportent respectivement leur quote-part.

La municipalité ne refusera pas une large subvention.

L'administration a fait son devoir au moment de la crise et le conseil municipal a voté des sommes importantes pour atténuer la misère. Il agit ainsi en vertu de la solidarité républicaine qui a déjà donné bien des soulagements à des infortunes imméritées.

Chaque année la *Ville de Lille donne des secours* à 35000 indigents. Tout ce qu'elle peut faire pour venir en aide aux ouvriers, elle s'empresse de l'exécuter; d'ailleurs ajoute M. le Maire, l'Administration Municipale n'attend pas les manifestations pour s'efforcer d'atténuer les effets des crises industrielles dont peut avoir à souffrir notre population ouvrière. Tous les mois une enquête sérieuse la tient au courant du mouvement du travail. La dernière enquête révèle la situation suivante dans les divers arrondissements;

1er arrondissement. — *Ouvriers occupés* en temps ordinaire. 1.435
Ouvriers occupés actuellement. 1.435
Sans changement.

2e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire. 1.899
Ouvriers occupés actuellement. 1.903
La diminution porte sur une fabrique de chaussons, une *fabrique de chaises et une fonderie* (56).
L'augmentation de 60 ouvriers porte sur une raffinerie de sucre.

3e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire 1.845
Ouvriers occupés actuellement 1.752
La diminution porte sur 93 ouvriers cordonniers.

4e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire 2.004
Ouvriers occupés actuellement. 2.149
La diminution porte sur 62 ouvriers retordeurs et 38 fileurs.
L'augmentation porte sur 240 ouvriers en confections et sur 5 appartenant à d'autres états.

5e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire. 1.148
Ouvriers occupés actuellement 1.098
La diminution de 50 ouvriers porte sur des *ateliers de construction*.

6e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire 3.722
Ouvriers occupés actuellement 8.665
La diminution porte sur 51 fileurs et 26 ouvriers divers.
L'augmentation porte sur 20 tisseurs.

7e arrondissement. — Ouvriers occupés en temps ordinaire 6.070
Ouvriers occupés actuellement 6.134
L'augmentation porte sur 15 fileurs, 23 savonniers et 14 ouvriers divers.

8e arrondissement. — Ouvrierr occupés en temps ordinaires 5240
Ouvriers occupés actuellement 4421
La diminution porte sur 464 ouvriers de l'Usine de Fives; sur 350 ouvriers de la maison Casse; 50 ouvriers constructeurs et 55 ouvriers divers.

Ainsi au lieu de 23463 ouvriers de l'industrie occupés en cette saison les autres années, nous ne trouvons que 22557 ouvriers, ce qui nous donne un chiffre rond de 900 ouvriers sans travail.

Nous avons fait de pressantes démarches pour obtenir la reprise du travail à l'usine de Fives et pour empêcher la fermeture des établissements Casse, qui, d'ici quelques semaines, comme tout le fait prévoir, seront administrés par une nouvelle société et reprendront tous leurs ouvriers.

Cette enquête nous a montré que toutes les filatures de coton de Lille avaient doublé le nombre de leurs broches depuis 18 mois.

Je puis encore vous annoncer que MM. Wallaert mettront en marche dans une quinzaine de jours une filature de coton de 20,000 broches, soit 200 ouvriers.

MM. Le Blan installent également une filature de 20.000 broches, soit 200 ouvriers.

La filature des Anglais à Hellemmes double son établissement pour porter le nombre de ses broches à 140.000 soit 300 ouvriers.

700 ouvriers vont sans retard trouver un travail assuré.

La situation de l'industrie à Lille tend donc à s'améliorer. Ajoutons que les constructions ne ralentissent pas.

A côté des travaux universitaires poussés avec tant d'activité par la municipalité, 29 maisons nouvelles ont été commencées par des particuliers depuis le 1er janvier.

Enfin, dans l'espoir que les travaux de la ville pourront occuper des ouvriers en chômage, nous avons obtenu du département de la guerre de mettre immédiatement la main au démantèlement du bastion de l'abattoir sur une superficie de 3 hectares.

Les intéressés peuvent s'inscrire dès aujourd'hui à la mairie pour ces travaux.

Comme vous le voyez, termine M. le maire, nous avons fait ce qu'il était en notre pouvoir et nous serons toujours heureux d'apporter notre concours le plus empressé au soulagement des infortunes.

* * *

M. Daladerrière, délégué des comptables, remercie M. le maire de son bienveillant accueil et le prie de n'employer dans les travaux *de la ville que des ouvriers français*.

Mais M. Poulet, représentant la métallurgie, demande que l'on commence aussitôt les travaux pour la suppression du Becquerel.

M. Géry Legrand répond qu'il pensera certainement aux ouvriers lillois. Pour ce qui est du Becquerel, il attend les homologations indispensables de l'autorité militaire, car le Becquerel est dans la zone ; il espère néanmoins que d'ici peu les enquêtes toujours très longues seront terminées et que les travaux pourront commencer.

M. Poulet prétend qu'il y a au moins 4 000 métallurgistes sans travail et demande si les pouvoirs publics ne pourraient pas faire une démarche envers certains industriels qui font travailler leurs ouvriers 12 ou 13 heures par jour.

Si dans ces usines on travaillait un nombre d'heures moins élevé, un plus grand nombre d'ouvriers pourraient y être occupés; il ajoute que certains industriels ne veulent plus employer des ouvriers au-dessus de 40 ans.

M. Géry Legrand dit qu'il faut marcher prudemment dans la voie des réformes, que la municipalité tiendra les engagements qu'elle a pris et que ce n'est pas entre ses mains que les intérêts *de l'industrie lilloise péricliteront. Il annonce que* d'ici peu une commande de 500.000 fr. sera mise en adjudication pour les équipements militaires; pour les vieux ouvriers, le Parlement votera prochainement une loi sur les retraites.

Chaque jour amène sa réforme, dit M. Géry-Legrand. La République a déjà fait beaucoup, il *suffit de citer les libertés acquises*, de la presse, d'association, des syndicats, etc., et certes la justice des revendications ouvrières ne sera pas contestée.

Sur ces mots l'entretien prend fin et les délégués prennent congé de M. le Maire.

LA SORTIE DE LA MAIRIE

Les délégués rejoignent les manifestants qui ont beaucoup diminué de nombre et sont à peine cinq cents. Le cortège se reforme, et l'on se rend à la Préfecture en passant par la Grand'-Place, la rue Nationale, et le boulevard de la Liberté. Partout, les curieux sont échelonnés sur les trottoirs. Le calme ne se dément pas un seul instant. L'attitude des ouvriers est favorablement commentée.

A la Préfecture

Beaucoup de personnes attendent sur la place de la République l'arrivée des manifestants. Nous apercevons M. Valentin, commissaire central, ainsi que les commissaires de police Perlet, Marion et Thillard. Les délégués entrent à la préfecture et sont aussitôt introduits dans le cabinet de M. le préfet. C'est encore M. Dupied qui prend le premier la parole.

Discours de M. Dupied

Nous venons, dit M. Dupied, essayer d'exciter l'intérêt des pouvoirs publics, que la grande misère qui règne, ne saurait laisser indifférents. La Chambre syndicale a *vainement réclamé la journée* de huit heures; et cependant, si nous avions obtenu gain de cause, il n'y eût pas eu surproduction et le chômage n'aurait pas de telles proportions. Mais on nous a fait de belles promesses, et *des promesses seulement*.

La loi qui fixe le travail à 12 heures n'est même pas observée. Certains ouvriers travaillent trop, alors que d'autres ne travaillent pas du tout. En somme, les pouvoirs publics se sont un peu trop désintéressés de ces questions.

Nous avons exposé nos doléances à la municipalité au sujet des travaux à accomplir. Naguère, on nous a taxés d'utopie, on a déclaré que nos projets étaient insensés.

Nous espérons, *Monsieur le Préfet* que vous voudrez bien faire comprendre au Ministère de l'Intérieur et aux Chambres, que nos réclamations sont fondées sur les principes de justice et d'équité.

Discours de M. le Préfet

M. Vel-Durand assure les délégués de son concours le plus dévoué. Il fait l'éloge du Maire et de la Municipalité, dont les sentiments généreux n'ont *jamais manqué une occasion* de s'affirmer. Quant à l'Administration départementale, elle a depuis quelques années fait les plus grands efforts pour que des travaux importants soient souvent entrepris.

Nous sommes arrivés, dit le Préfet, en dehors des dépenses ordinaires, à faire voter annuellement depuis 1889 pour un million de travaux exceptionnels. Nous avons pressé *les émissions d'obligations* pour avoir les sommes nécessaires à l'entreprise des casernes de gendarmerie et des travaux de vicinalité.

Nous nous sommes préoccupés du sort des malheureux. Grâce aux pensions attribuées à la vieillesse indigente, 1000 vieillards dans nos campagnes sont chaque année à l'abri du besoin.

Nous espérons encore augmenter l'année prochaine le nombre des bénéficiaires. D'autre part, il n'est pas tout à fait juste d'accuser le Parlement d'indifférence. La question des pensions de retraite, agitée depuis deux ou trois ans, est loin d'être abandonnée ; elle est au contraire bien près d'aboutir.

Déjà on a augmenté les pensions accordées par les sociétés de secours mutuels à leurs sociétaires. Au sujet de la durée du travail, vous faites le procès de la loi 1892, et je ne saurais vous donner *tort, quoique cette loi ait été faite* dans un bon sentiment. Croyez bien que nous souffrons de vous voir souffrir ; cependant, ayez confiance, le gouvernement vous aime et vous estime.

Donnez seulement le temps aux lois de se faire ; le gouvernement est en présence d'intérêts si divers ! Je me ferai certainement votre interprète auprès du gouvernement, et dans l'administration départementale, auprès du Conseil général.

Discours de M. Poulet

M. Poulet prend la parole pour attirer l'attention de M. le Préfet sur la métallurgie en particulier et sur les heures de travail imposées aux ouvriers. Il cite des établissements où l'on travaille, jusqu'à 13 et 14 heures, et où même, on passe des nuits. M. Poulet parle aussi du Canal du Nord, dont l'entreprise procurerait du travail à une quantité d'ouvriers.

« La charité, dit-il est impuissante; ce qu'il faut, c'est activer les travaux; nous pourrions avoir le démantèlement des remparts, la construction de nouveaux bâtiments reliant la Madeleine, Fives et Saint-Maurice. Enfin, dit M. Poulet, j'appelle l'attention de M. le Préfet, sur le sort réservé aux vieux travailleurs.»

Réponse du Préfet

Le gouvernement se préoccupe de toutes ces questions. Partout il recherche la main-d'œuvre. Beaucoup de travaux de démantèlement ont été entrepris à Cambrai, Valenciennes, Avesnes, Bouchain, etc. Quant au canal du Nord, des intérêts contraires l'empêchent encore d'aboutir. Mais il y a encore la dérivation du canal de Douai. Depuis quatre ans le Conseil général a concédé 200 kilomètres de chemins de fer, qui sont bien près d'être commencés. On a réduit le tarif des chemins